



BETTER FINANCE
FOR ALL

The European Federation of Financial Services Users
Fédération Européenne des Usagers des Services Financiers



Le Parlement européenne s'apprête à plafonner les primes des gestionnaires d'actifs : Des avantages en perspective pour les investisseurs particuliers?

21 mars 2013

Numéro d'identification au Registre de transparence : 4633926420-79



La Fédération européenne des usagers des services financiers
76, rue du Lombard, 1000 Bruxelles - Belgique
Tel. (+32) 02 514 37 77 - Fax. (+32) 02 514 36 66
E-mail: info@betterfinance.eu - <http://www.betterfinance.eu/fr>



Le 21 mars 2013, la commission des affaires économiques et sociale (ECON) du Parlement européen s'est prononcée en faveur d'une révision de la proposition législative européenne sur les fonds d'investissement (« directive OPCVM »), un secteur qui représente près de 6,3 mille milliards d'euros.

EuroFinUse estime effectivement que les rémunérations scandaleuses de nombreux banquiers européens sont un véritable problème : leurs primes sont en effet toujours financées, sans l'accord de ceux-ci, par les contribuables, les clients et les actionnaires non-initiés qui ont perdu des milliards en placements bancaires depuis 2008 – de nombreux banquiers n'ayant pas restitué leurs énormes primes et ayant trop longtemps continué à percevoir des sommes gigantesques disproportionnées par rapport aux avantages apportés aux clients, à l'économie réelle et à leurs actionnaires non-initiés.

Nous pensons néanmoins que la proposition d'étendre le plafonnement des primes (maximum 100 % du salaire) aux gestionnaires d'actifs est une initiative politique qui, en soi, ne permettra malheureusement pas d'améliorer les résultats des fonds de détail vendus en Europe, ce qui importe le plus pour les petits épargnants et investisseurs :

- Tout d'abord, il est peu probable que cette proposition finisse par faire baisser le coût des fonds de détail (qui sont restés plus élevés en Europe qu'aux États-Unis) ;
- Deuxièmement, il y a peu de chance que, suite à cette mesure, les fonds de pension affichent à nouveau des rendements positifs en termes réels, après cinq années de rendements négatifs en moyenne (source : OCDE) ;
- Enfin, cette proposition ne permettra vraisemblablement pas de réaligner les avantages dont bénéficient les gestionnaires de fonds sur les intérêts des investisseurs à long terme, sauf si la formule de calcul des primes prend réellement en compte les résultats pluriannuels et le type de rendement qui compte le plus pour les clients de détail : le rendement – positif – après prise en compte de l'inflation et des impôts.

Un meilleur alignement des primes d'encouragement des gestionnaires sur les intérêts de leurs clients et l'application et l'extension des dispositions de la MIF sur les informations objectives et non trompeuses et sur les conflits d'intérêts sur le point de vente auraient selon nous un impact plus positif et plus important sur les petits investisseurs et épargnants en Europe.

